

## La pêche au thon rouge va être réduite de 30% en deux ans

**BRUXELLES (AFP) - Les possibilités de capture de thon rouge en Méditerranée et dans l'Atlantique vont être réduites de 30% en deux ans en vertu d'un accord international conclu au Maroc, une baisse qui selon l'UE va soulager l'espèce menacée mais a été qualifiée de "honte" par le WWF.**



Un pêcheur japonais charge des thons rouges sur un bateau au large des côtes croates, le 21 février 2007 (© AFP/Archives)

Le quota total de pêche pour ce poisson très prisé, mais victime de surpêche chronique depuis des années, va être réduit de 28.500 tonnes cette année à 22.000 tonnes l'an prochain, puis à 19.950 tonnes en 2010, "soit une réduction de 30% en deux ans", a indiqué mardi la Commission européenne.

Le volume autorisé pourrait diminuer encore à 18.500 tonnes en 2011, sous réserve d'un réexamen de la situation en 2010.

L'accord en ce sens a été conclu lundi à l'issue de négociations menées à Marrakech (sud du Maroc) depuis le 17 novembre au sein de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (ICCAT), l'instance chargée de la gestion au niveau mondial de cette espèce.

La Commission européenne, qui négociait au nom de l'UE à Marrakech, a ainsi confirmé des chiffres en partie déjà donnés par le Fonds mondial pour la nature (WWF).

L'ONG s'est indignée de l'accord trouvé à l'ICCAT en soulignant que la baisse était très insuffisante pour protéger l'espèce.

Elle a reproché à la Commission de ne pas avoir suivi les recommandations de ses propres scientifiques. Ceux-ci prônaient des quotas annuels de 8.500 à 15.000 tonnes maximum et l'interruption de la pêche pendant la période de reproduction, en mai et juin.

"Ce n'est pas une décision, c'est une honte qui ne laisse pas d'autre choix au WWF que de rechercher d'autres moyens pour sauver cette pêche", a déclaré Sergi Tudela, responsable du programme des pêches méditerranéennes au WWF.

"Avec l'ICCAT aux commandes, il est clair que la seule façon de diminuer la pêche (au thon) c'est l'épuisement des stocks", a encore déclaré Sergi Tudela.

Selon le l'ONG, c'est l'UE qui a inspiré l'accord conclu lundi, avec le soutien du Maroc, de l'Algérie, de la Tunisie, de l'Egypte, de la Syrie et du Japon.

Le Japon avait dans un premier temps décidé de suivre les Etats-Unis, le Canada, le Mexique, la Norvège, l'Islande et le Brésil, favorables à un quota de 15.000 tonnes par an, avant de changer d'avis.

La Commission à l'inverse s'est félicitée du compromis. "Cela va permettre de réduire de manière immédiate et significative la pression des pêcheurs sur le stock fragile de thon rouge", présent pour l'essentiel en Méditerranée et un peu dans l'Atlantique, a-t-elle estimé.

Il a aussi fait valoir que l'ICCAT avait décidé de réduire la durée autorisée de pêche au thon rouge pour les thoniers senners de six à deux mois (15 avril au 15 juin).

Les pays de l'ICCAT entendent aussi limiter à leur niveau de la saison 2007-2008 le volume de la flotte de pêche, ainsi que les capacités des "fermes à thon" installés au large en Méditerranée pour élever les poissons avant leur vente.

Les contrôles des thoniers, régulièrement accusés de fraude, seront par ailleurs durcis.

L'ICCAT réunit l'UE, les Etats-Unis, le Canada, le Japon, plusieurs pays du pourtour méditerranéen comme le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, l'Egypte, et la Syrie, mais aussi le Mexique, la Norvège, l'Islande ou encore le Brésil.

Les Européens se voient attribuer une partie des quotas globaux décidés pour 2009 et 2010 et se les répartissent entre eux.